



Association Le Vairon de la Merlatière

Pour la gestion de la pêche à la zone de loisirs des « Brosses »

OUVERTURE DE LA PECHE: REGLEMENT (COVID 19)

Du Samedi 30 Mai 2020 au Dimanche 28 Juin 2020

Heure d'ouverture : Samedi 30 Mai 2020 à 07h30 min Autres jours (week-ends) : du lever au coucher du soleil



**Exceptionnellement via COVID 19: ouverture de l'étang uniquement les week-ends et le lundi de la pentecôte (1^{er} Juin).
L'étang sera accessible uniquement pour les pêcheurs ayant la carte à l'année.**

TARIFS

Prix des cartes à l'année (Photo obligatoire)

Disponible uniquement à partir du Samedi 30 Mai 2020

Pêcheurs plus de 16 ans	45 €
Pour les enfants de 10 à 16 ans	25 €

*Permanences vente de cartes de pêche annuelles :
Samedi et dimanche de 9h à 10h et de 15h à 16h dans
le bâtiment (côté bois)*

NOMBRE DE LIGNES AUTORISEES

- 4 lignes (chacune munie de 2 hameçons au plus)

La pêche aux leurres artificiels, à la dandinette, en barque, ou sur la digue est interdite ainsi que la baignade.

NOMBRE DE PRISES PAR JOUR

- Soit 2 Brochets ou 2 Sandres ou 1 Brochet et 1 Sandre (2 carnassiers/pêcheur).
- Carpes: No Kill (ne pas conserver en sac de conservation, prenez une photo si vous le souhaitez et remettez immédiatement le poisson à l'eau).
- Les carpes amours: No Kill remise à l'eau immédiatement.
- Les esturgeons seront automatiquement remis à l'eau après leurs captures (ne pas les conserver en sac de conservation).
- Tanches limitées à 1 pièce par jour et par pêcheur.
- Pour les autres variétés, pas de restriction. Il est fait appel au civisme du pêcheur qui se limitera lui-même à un nombre raisonnable.
- La pêche de l'écrevisse est autorisée (6 balances/ pêcheur) à la condition de prendre une carte à la journée ou de posséder **une carte à l'année pour la saison 2020.**

TAILLE DES PRISES

- Brochet : **60 cm**
- Sandre : **50 cm**

Si le hasard fait que vous soyez contrôlé, prenez-le avec courtoisie, ce désagrément n'a qu'un but, éliminer les indéliques pour votre bien et votre plaisir. Merci de votre visite, bon divertissement et bonne pêche !

Règle d'hygiène COVID 19

**Respecter les règles et mesures d'hygiène qui sont recommandées afin de limiter la propagation du COVID 19.
Les sanitaires sont condamnés Samedi 30 Mai 2020 jusqu'au Dimanche 28 Juin 2020.
Pique-niques uniquement pour les pêcheurs et en individuel.**

Pour nous protéger les uns les autres respecter les gestes barrières.

